

DEMANDE DE RECTIFICATION DE LA LISTE ÉLECTORALE
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Date limite de réception des demandes de rectification : 21 / 09 / 2026

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ

Collectivité / Établissement :

Nom et prénom de la personne en charge du suivi :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

INSTANCE CONCERNÉE

La présente demande concerne la liste électorale établie pour :

- ☐ Comité Social Territorial (CST)
- ☐ Commission Administrative Paritaire (CAP)
- ☐ Commission Consultative Paritaire (CCP)

IDENTIFICATION DE L'AGENT CONCERNÉ

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Grade / Emploi :

Situation administrative :

☐ Fonctionnaire titulaire

☐ Fonctionnaire stagiaire

☐ Agent contractuel de droit public

☐ Agent contractuel de droit privé

☐ Autre (à préciser) :

NATURE DE LA RECTIFICATION SOLLICITÉE

- ☐ Inscription de l'agent sur la liste électorale
- ☐ Radiation de l'agent de la liste électorale
- ☐ Modification des informations relatives à l'agent
- ☐ Correction d'une erreur matérielle
- ☐ Changement de catégorie électorale
- ☐ Autre (à préciser) :

MOTIF DE LA DEMANDE

Préciser de manière explicite les éléments justifiant la rectification sollicitée :

PIÈCES JUSTIFICATIVES JOINTES

- ☐ Arrêté de nomination
- ☐ Arrêté de titularisation
- ☐ Arrêté de détachement
- ☐ Contrat de travail
- ☐ Attestation administrative
- ☐ Justificatif de changement de situation
- ☐ Autre(s) document(s) :

Fai à , le

Signature du représentant de la collectivité :

Cachet de la collectivité :

Conformément au Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, le traitement de vos données à caractère personnel est nécessaire pour rectifier la liste électorale des élections professionnelles 2026. La base légale du traitement est une obligation légale.

Les données collectées sont destinées aux seuls agents habilités de la collectivité et seront transférées à EKSAE (en tout que sous-traitant logiciel). Les données seront conservées conformément aux instructions des archives et des collectivités DAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009 et Instruction DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Le traitement étant soumis à une obligation légale vous disposez du droit de demander la limitation du traitement mais vous ne pouvez pas vous y opposer ou demander à ce que vos données soient effacées.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données désigné par la collectivité à l'adresse suivante dpo@cdg10.fr ou CDG10 2, Rdp Winston Churchill 10300 Sainte Savine. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.